

Arrêté n° AR\_006\_2024

## ARRETE MUNICIPAL

### **LEVÉE DE L'INTERDICTION D'ACCÈS AUX GORGES DU CHASSEZAC**

Le Maire de la Commune de Prévencières,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2215-1,

**VU** la loi 82-213 du 02 mars relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983,

**VU** l'arrêté DDCSPP-JSEP n° DDCSPP-JSEP-2016-300-001 du 26 octobre 2016 portant réglementation de la descente de canyons dans le département de la Lozère,

**VU** l'arrêté municipal N° AR 002 2024 du 07/03/2024 portant interdiction d'accès aux gorges du Chassezac jusqu'à nouvel ordre,

**VU** la levée des restrictions de sécurité d'EDF en date du 08 avril 2024 autorisant la réouverture des gorges du Chassezac,

**VU** l'annexe ORSEC de la Préfecture de la Lozère en date du 11 avril 2024,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures utiles en vue de préserver la sécurité publique,

### Arrête

#### Article 1 :

L'arrêté municipal N° AR 002 2024 en date du 07/03/2024 portant interdiction d'accès aux gorges du Chassezac est abrogé à la date du 11 avril à 16 heures 30.

#### Article 2 :

Mesure de publicité :

Le présent arrêté sera affiché en Mairie et l'information sera mise à jour sur les panneaux d'information d'accès aux gorges du Chassezac.

Un exemplaire de cet arrêté sera par ailleurs notifié conformément à la procédure prévue par le dispositif d'alerte.

#### Article 3 :

Le commandant de la brigade territoriale autonome de Villefort est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée pour information au Préfet de la Lozère, au Maire de Pied-de-Borne, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, au service départemental d'incendie et de secours, à la direction départementale des territoires et à EDF Groupe du Chassezac.

Publié le : 12 avril 2024

Fait à Prévencières, le 12/04/2024

Le Maire,



Olivier MAURIN